

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le 14 mars 2024
ID : 033-213300908-20250313-DEL_2025_012-DE

COMPTE FINANCIER UNIQUE NOTE DE SYNTHÈSE

(Délibération du conseil municipal du 13/03/2025)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Compte Financier Unique.

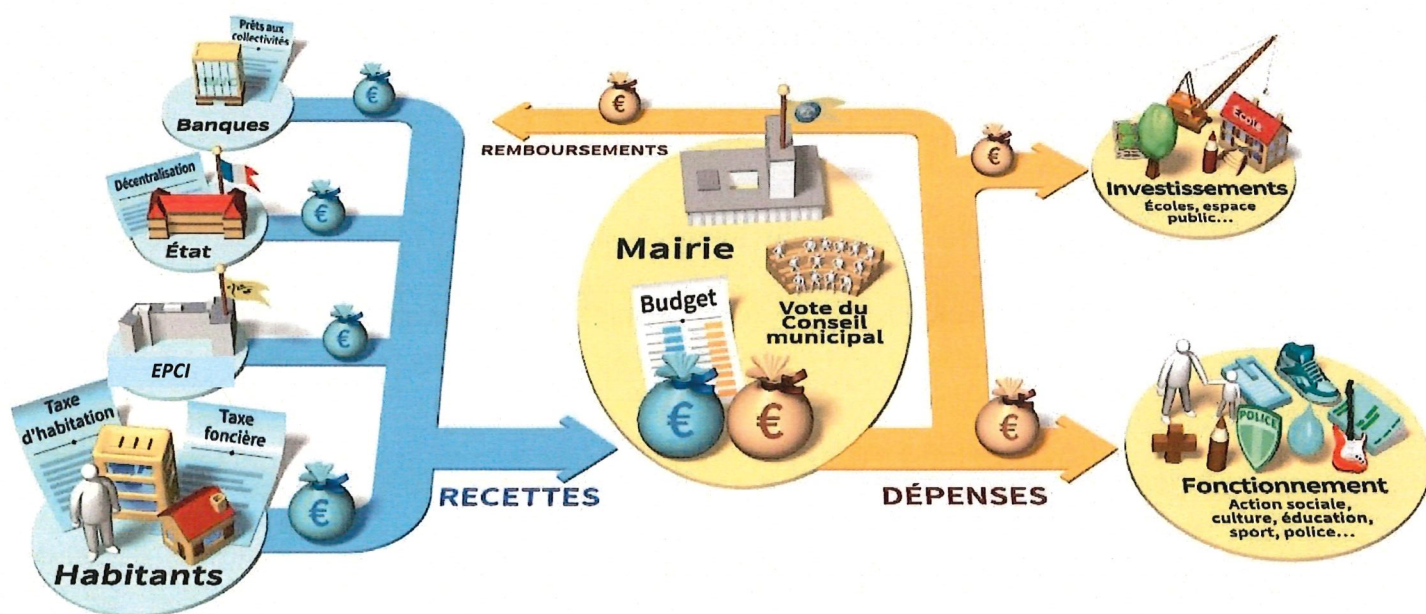
Le Compte Financier Unique :

- constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion ;
- favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- abouti à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Le CFU comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- la section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelques fois pluriannuelles.

COMPRENDRE UN BUDGET MUNICIPAL

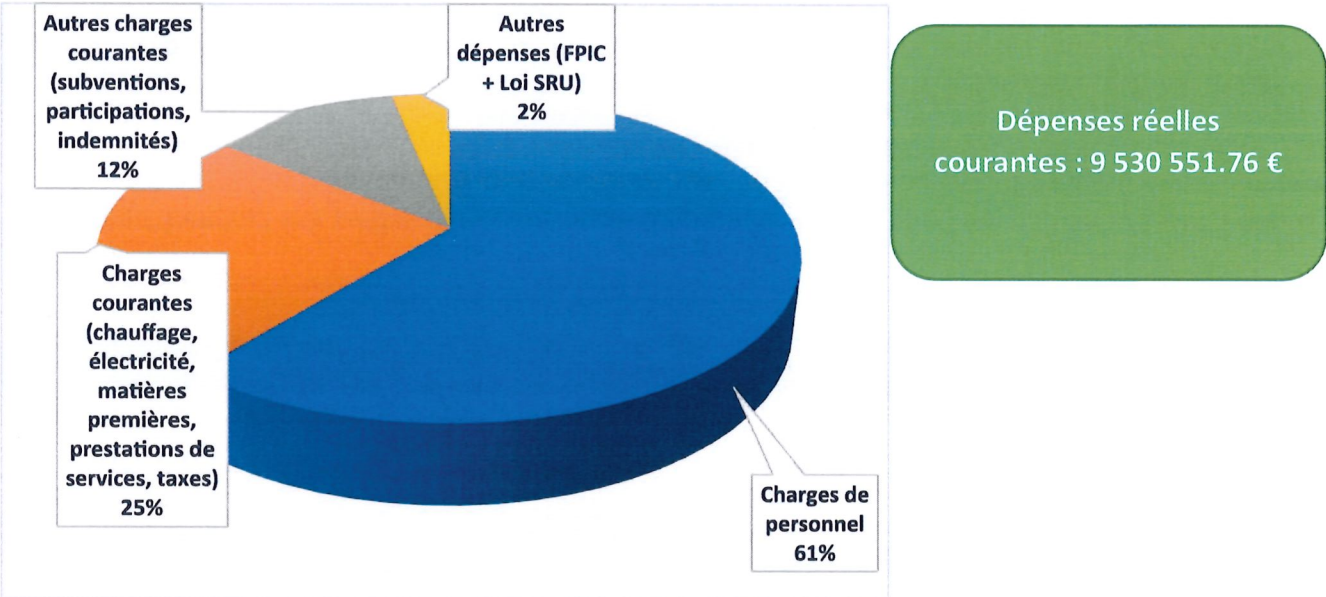


Les chiffres clés 2024 – section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement	10 744 611.89 €
Dépenses de fonctionnement	10 085 563.94 €
Résultat de fonctionnement 2024	659 047.95 €

Quelles sont les principales *DEPENSES réelles de gestion courante Fonctionnement 2024* ?



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement : entre 2023 et 2024 : une hausse de 2.32%

- Légère augmentation des dépenses réelles de fonctionnement
- Une hausse règlementaire des dépenses de personnel

En 2024, la Commune de Canéjan a fait face aux dépenses supplémentaires induites par des mesures nationales de revalorisation des salaires, par un contexte d'inflation encore fort et en particulier le prix de l'énergie.

La situation demeure néanmoins saine, quoique contrainte. Les éléments exogènes sont nombreux, et impactent de manière significative la capacité d'autofinancement.

Les services adaptent leurs pratiques afin de limiter la hausse. La Commune poursuit ses efforts pour diminuer ses dépenses courantes, sans altérer les services proposés à la population. Un véritable travail d'optimisation a été poursuivi au sein de chaque service, afin de dépenser toujours « mieux ». Néanmoins, certains postes ne sauraient être réduits, car ils garantissent une qualité de service public relevant d'un engagement politique de la municipalité.

D'où viennent **LES RECETTES réelles de Fonctionnement 2024** :
Principalement

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

14 mars 2024 S²LOW

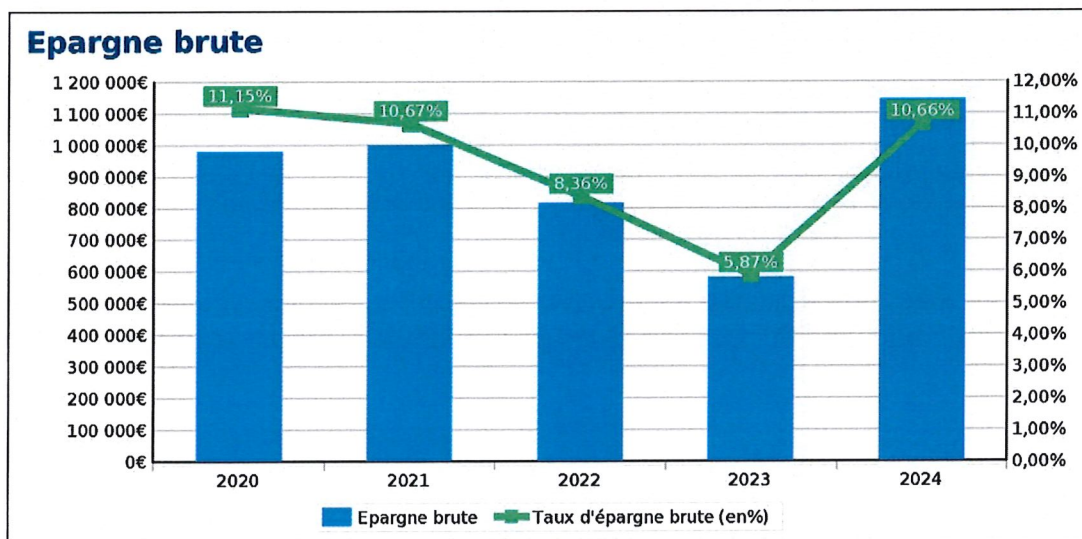
ID : 033-213300908-20250313-DEL_2025_012-DE

- Des reversements de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde : (attribution de compensation, reversement d'une part fiscalité entreprise) : **4 830 179 €**
- Des impôts payés par les contribuables Canéjanais : (taxe foncier bâti et foncier non bâti et taxes habitations résidences secondaires) : **3 024 772 €**
- Des dotations de l'Etat / Région / Département et subventions divers organismes : **1 108 774 €**
- Des produits des services (restauration, périscolaire, spectacles, cinéma) : **826 042 €**
- Autres taxes (droit de mutation, taxe électricité...) : **515 664 €**

Evolution des recettes réelles de fonctionnement : entre 2023 et 2024 : une hausse de 7.80 %

- Hausse de la fiscalité (base et taux) sur les recettes réelles de fonctionnement
- Des retombées économiques communautaires fortes sur la fiscalité entreprise
- Un niveau de service rendu à la population maintenu et de grande qualité

L'ÉPARGNE BRUTE DE LA COMMUNE



Épargne Brute 2024 : 10.66 % des recettes de fonctionnement réelles

La Commune de Canéjan poursuit, pour le mandat municipal 2020-2026, sa stratégie financière de maintien des niveaux d'épargne, lesquels permettant dès lors de financer pour partie les programmes d'investissements.

Entre 2020 et 2023, la commune de Canéjan a vu son épargne brute diminuer d'année en année. En effet, conformément aux tendances conjoncturelles mondiales et nationales, les derniers exercices ont été marqués à la fois par l'inflation, l'augmentation des prix de l'énergie, de nouvelles réglementations impactant directement le budget communal et la stagnation des recettes globales.

Du fait de la poursuite d'un travail sur la modération et l'optimisation des recettes et des dépenses de sa section de fonctionnement pour sécuriser sa santé financière, et une belle dynamique en matière de recettes fiscales liées à un beau développement économique du territoire, et enfin par la décision d'augmenter la taxe foncière la collectivité a réussi cette année en dépit des différentes crises traversées à améliorer nettement son épargne brute

Les chiffres clés 2024 – section d'Investissement

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

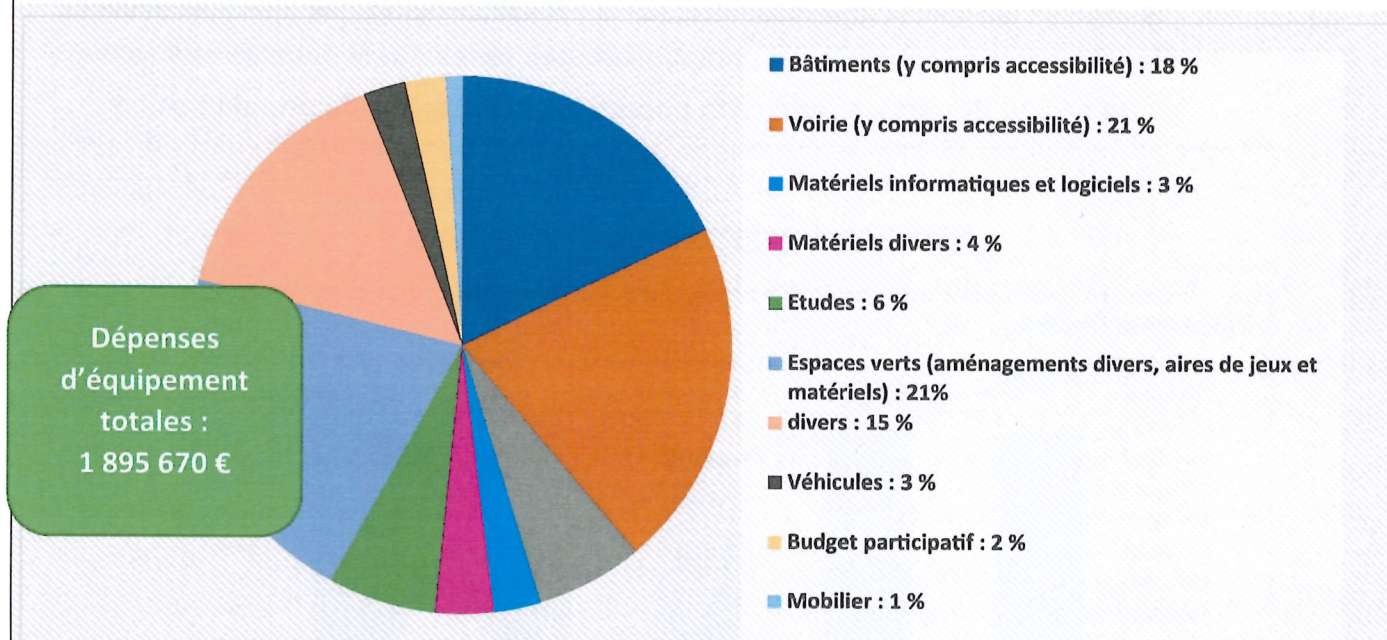
Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14 mars 2024

ID : 033-213300908-20250313-DEL_2025_012-DE

Recettes d'investissement	2 576 164.50 €
Dépenses d'investissement	2 002 962.76 €
Résultat d'investissement 2024	573 201.74€

Quelles sont les **DEPENSES d'équipement 2024** ? (études, subv d'équipements versées, immobilisations corporelles et travaux)



Au montant des dépenses d'équipement 2024 réellement payées, il faut rajouter, les dépenses engagées et mises en restes à réaliser au budget 2025. **Les RAR s'élèvent ainsi à 259 000 €**

Ainsi 61 % des sommes portées au budget 2024 en termes de dépenses d'équipement ont été engagées pour un montant total de 2 154 670 €

Les chiffres clés 2024 : endettement

Le capital restant dû des emprunts est une charge à la marge pour le budget général. L'encours de dette par habitant s'élève à 180 euros par habitant au 31/12/2024 alors que celui des communes de même strate atteint 782 euros.

La commune est dans une zone verte, puisque très peu endettée. Elle dispose donc d'un ratio d'endettement très favorable, à savoir 1.10 ans. La commune est de fait très peu endettée :

- Intérêts du capital payés en 2024 : 5 958 €
- Capital remboursé en 2024 : 57 469 €

Présentation consolidée des comptes admin

En euros

	Ville	Assainissement	Eau	TOTAL
Recettes de fonctionnement de l'exercice	10 744 611,89	251 341,19	91 272,36	11 087 225,44
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice	10 085 563,94	159 158,48	64 659,53	10 309 381,95
= Résultat de fonctionnement de l'exercice	659 047,95	92 182,71	26 612,83	777 843,49
+ Résultat de fonctionnement N-1 reporté en N	2 406 587,99	51 636,42	113 672,89	2 571 897,30
= Résultat de fonctionnement cumulé à affecter	3 065 635,94	143 819,13	140 285,72	3 349 740,79

Recettes d'investissement de l'exercice (y compris 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé)	2 576 164,50	420 692,64	64 733,81	3 061 590,95
- Dépenses d'investissement de l'exercice	2 002 962,76	459 117,82	146 704,06	2 608 784,64
= Résultat d'investissement de l'exercice	573 201,74	-38 425,18	-81 970,25	452 806,31
+ Résultat d'investissement N-1 reporté en N	-923 495,13	-47 589,74	16 270,08	-954 814,79
= Résultat d'investissement cumulé hors RAR	-350 293,39	-86 014,92	-65 700,17	-502 008,48

Recettes d'investissement RAR	257 895,97			257 895,97
- Dépenses d'investissement RAR	259 463,97	2 725,00	1 375,00	263 563,97
= Résultat d'investissement RAR	- 1 568,00	-2 725,00	-1 375,00	-5 668,00

Total besoin (-) / excédent (+) de financement de la section d'investissement	-351 861.39	-88 739,92	-67 075,17	-507 676.48
--	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------

Excédent global de clôture 2024	2 713 774.55	55 079,21	73 210,55	2 842 064.31
--	---------------------	------------------	------------------	---------------------

Affectation d'une partie du fonctionnement en recettes investissement 1068 en 2025	351 861.39	88 739,92	67 075,17	
Report du solde de fonctionnement en recettes de fonctionnement en 2025	2 713 774.55	55 079,21	73 210,55	
Solde investissement reporté en 2025	-350 293,39	-86 014,92	-65 700,17	

Excédent global de clôture 2023	2 406 587,99	51 636,42	129 942,97	2 588 167,38
Excédent global de clôture 2022	3 375 233,96	57 031,50	183 966,00	3 616 231,46